



Notice développée conjointement par le Conseil national de l'Ordre des architectes et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (Ministère de l'intérieur, Direction des sapeurs pompiers, Sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours)

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

pour tous les ERP du 1er groupe et les ERP du 2ème groupe (5ème catégorie) avec locaux à sommeil. (Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie:

- de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824 ;
- du dossier spécifique du permis de construire (PC 39 et PC 40) ou du permis d'aménager (PA50 et PA51) permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique (pièce annexe du document Cerfa n°14570).

Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales, l'ensemble des documents ci-après seront remis aux services chargés de l'instruction des dossiers en complément de la présente notice descriptive de sécurité :

La présente notice datée et signée par le maître d'ouvrage ;

\$\text{Les autres pièces prévues à l'article GE 2 \sqrt{1}:}

- pièce 4 des documents cerfa :

Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir :

- les conditions d'accessibilité des engins de secours ;
- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

- pièce 5 des documents cerfa:

Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

- pièce 6 des documents cerfa :

La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification. »

- Le pétitionnaire pourra remplir une notice par établissement isolé les uns des autres au sens de l'article GN 3.
- Pour les établissements spéciaux (parcs de stationnement, chapiteaux tentes et structures, etc.) rattachés à un ERP, la rédaction d'un chapitre spécifique est préconisée dans la présente notice.

Rappel des règles de demande de dérogation

(Article R 123-13 du Code de construction et de l'Habitation et article GN 4 du règlement de sécurité)

Les dérogations accordées ne peuvent avoir pour effet de diminuer le niveau de sécurité des personnes assuré par le respect des mesures réglementaires de prévention.

Lorsque le projet nécessite une demande de dérogation au présent règlement, le dossier doit comporter pour chaque demande une fiche indiquant notamment :

- les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger (références articles et libellé du point de la règle concernée),
- les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans)
- la justification des demandes ;
- les mesures compensatoires proposées.

Important : l'ensemble de ces documents constitue la pièce n°6 des bordereaux de dépôt des pièces jointes au titre des documents Cerfa.

N.B : Les présentes déclarations engageant le maître d'ouvrage, toute notice <u>non signée</u> ne saurait être examinée par les services compétents.

<u>Dénomination de l'établissement :</u>
ACTI-007_Carene
Adresse principale:
Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) : ActiSun
Maîtrise d'œuvre (Nom ou raison sociale de l'architecte) : Agence d'architecture BEDE
Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi : Non choisi
<u>Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :</u>
Nom:GUERIN Alexandre
Qualité vis-à-vis du projet :Dirigeant ActiSun
Coordonnées téléphoniques : 02 59 60 11 48
Adresse électronique :pc@seeyousun.fr

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public:

Installation d'une toi	ture photovoltaïquo	e sur le toit du p	arking en élévation		
I - <u>Descriptif synthé</u> Le projet de notre dema				d'une toiture en panneau	ux
photovoltaïques. Les m	odules PV feront o	office de couvert	ure.		
1.1 - Classement pr	oposé à la comm	nission à l'issu	ie des travaux réali	isés : (CCH R 123.18	à R123-21)
_	-		ation du règlement d		ŕ
			Détails :		
<u>-</u>		Pour une	activité donnée	Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m², déclaratif, places, etc)	par niveau	Par niveau
RDC					
			Effectif		
			Effectif public et personnel (*)	TOTAL =	
(*) Ne pas prendro	e en compte l'effe	ctif du personn	el dans les ERP de la	a 5 ^{ème} catégorie, article	PE3§2.
Type (activit	é principale et ann	nexes):	Catégorie :	Effectifs (public	/ personnel) :

1.2 - Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

N.B : Pour un établissement existant, le classement antérieur de ce dernier doit être précisé, que le projet modifie ou non les activités et les surfaces accessibles au public.

Type (activité principale et annexes):	Catégorie :	Effectifs (public / personnel):
II - Construction (CO 1 à CO 60, PE 5 à PE 12)		
- Conception et desserte (CO 1 à CO 5) (PE 7). Su façades permettant aux services de secours d'intervenir susceptibles de gêner l'intervention des secours (parking Identifiez ci-après le nombre de façades accessibles,	· à tous les niveaux, les g, plantation, escaliers,	baies accessibles, les aménagements extérieurs dénivellations supérieures à 10%,;)
Sans objet		
- <u>Isolement par rapport aux tiers</u> (CO 6 à CO 10) (Finstallation classée pour la protection de l'environneme méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis de l'environneme méthodes retenues pour la protection de l'environneme méthodes de l'environneme de	ent,) Identifier clairer	
Sans objet		
- <u>Résistance au feu des structures</u> (CO 11 à CO 1 structures et planchers. Pour les cas particuliers détaille		
La structure est en acier galvanisé classé en MO		
- <u>Couvertures</u> (CO 16 à CO 18) (PE 6)		
Les modules PV assurent la couverture des ombi	rières.	
- <u>Façades</u> (CO 19 à CO 22) (PE 6)		
Sans objet		

- <u>Distribution intérieure et compartimentage</u> (CO 23 à CO 26) (PE 29). Préciser le principe de la distribution intérieure retenu (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments
verriers des baies équipant les parois). Détailler les notions de recoupement des vides (combles inaccessibles, volumes cachés
et faux-plafonds).
Sans objet
- Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la
construction (GN 8):
- Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération: (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60). Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5):
Sans objet
- <u>Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers</u> (CO 27 à CO 29) (PE 9) (PO 10). Fournir la liste des locaux à risques (moyens et importants). Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.
.Sans objet
- Conduits et gaines (CO 30 à CO 33) (PE 12)

Les onduleurs câbles DC seront intég	•	-	t fixés sur les potes	-		•	
une gaine puis un bard	-	nes, et les cables	AC circuleront da	ins le cleux (ues poteau.	x et seront proteg	ges par un bar
- <u>Dégagements</u> (CC apparaître par niveau e exigibles et réalisésSans objet	et pour l'ensemb	ole du bâtiment l'		les personne	s, le nombr	e et la largeur de	
Calcul des			Dégagement	ts régleme	ntaires	Dégageme	ents prévus
dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Nombre de sorties	Nombre de pas	d'unités	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
RDC							
Sous-sol							
- Locaux recevant Fournir le calcul de accessibles et si l'effec Sans objet Tribunes et gradie deux circulations et en et le cas échéant la mé Sans objet	u niveau moyen tif est supérieur ns non démont: tre circulations thode retenue p	des seuils des iss à <u>100 personnes</u> ables (CO 61, Al et parois. La lon our les rendre di	sues sur l'extérieu <u>s</u> au sous-sol, le ca M18) Préciser la n ggueur des bancs. I	r (NMSE), la alcul des dég ature, le non La distance d able.	agements i mbre de siè entre chaqi	majorés. èges, le nombre a ue rangée de sièg	le sièges entre
III - <u>Aménagement</u>	s intérieurs_(AM 1 à AM 19	9) (PE 13)				
Les revêtement	e murally octo	dégag	les locaux et les ements (*)		Dans les (*)	escaliers encloi	sonnés
		ш. □ <i>мо,</i>	□ <i>M</i> 1, □ <i>M</i> 2		□мо, □	M1	
Revêtements so		□мо,	\square M1, \square M2, \square M	из, □м4	□мо, □	M1, □M2, □M3	3
Revêtements p	lafond	□мо,	□ <i>M</i> 1		□мо, □	M1	

Sans objet	••
- Tentures, portières, rideaux, voilages (AM 11 à AM 14). Spécifier le degré en réaction au feu.	
Sans objet	••
- Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures (AM 15 à le degré en réaction au feu.	AM 19). Spécifie
Sans objet	
IV - <u>Désenfumage</u> (DF 1 à DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9). Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa n naturel,).	ature (mécanique
Sans objet	
Préciser le mode de conception du chauffage, du conditionnement d'air centralisé ainsi que de la chauffage central par circuits de distribution d'air chaud pulsé, par circuits de distribution d'eau chaude; flux). Préciser la puissance utile des appareils (ex : chaudière fuel de 40 kW), la nature du combustible, la ca des stockages éventuels. Sans objet	ventilation double
VI - Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ 1 à GZ 30) (PE10) (PO 5) Préciser la puissance utile des appareils, leur fonction, la nature du combustible, (ex : chauffage centre 40 kW) la capacité et la nature des stockages éventuels. Sans objet	
VII - <u>Installations électriques</u> (EL 1 à EL 23) (PE 24). Préciser l'emplacement des locaux de service électrique « à risques » sur les plans (groupe électr	ogènes, poste d

(*) ou classement équivalent en euroclasses.

Nous prévoyons 2 solutions de sécurité électriques :	
☐ Solution onduleur inversé avec optimiseur de tension (type Solar Edge) : celle-ci consiste à connec	ter 1 optimiseur de
puissance pour 2 modules PV, les optimiseurs de puissances sont constitués de puces électroniques qui maxin	nisent l'énergie des
2 modules PV, et en bout de chaîne un onduleur réalisant la conversion DC/AC. L'ensemble du système	PV est supervisé à
distance à l'aide d'un routeur 4G. La solution Solaredge est certifiée IEC 60947 en tant que dispositif de	déconnexion entre
l'onduleur PV et le 8 générateur PV, et VDE 2100 pour la sécurité en cas d'incendie ou de maintenance (UE).	La solution répond
également aux réglementations fonction « rapid shutdown » NEC 2014/2017 690.12 (US) et « détection d'a	arc » (type 1) NEC
2011 690.11 (US).	,
□ Solution avec onduleur string avec coupure DC intégré et bouton d'arrêt d'urgence AC au pied de l	'ombrière PV (type
Huaweï) : cette solution répond également aux normes de sécurité incendie. Les onduleurs étant positionnés	sur les bracons de s
ombrières, ils sont au plus proches des modules PV, donc les coupure DC intégrés sont au plus proches de	es modules PV. Le
bouton d'arrêt d'urgence AC permettra la coupure de la liaison AC entre le tableau de protection des ondule	eurs et le coffret de
coupure Enedis	
WW. F. L. (FG.1.) FG.12) (PF.24.20)	
VIII- <u>Eclairage</u> (EC 1 à EC 12) (PE 24, 36). Préciser la nature de l'éclairage de sécurité (ambiance, évacuation, BAES, source centrale, BAEH)	
Sans objet	
IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 à AS 11) (PE 25)	
Ascenseurs, escaners mecaniques, trottons romants (AS 1 a AS 11) (1 E 25)	
Sans objet	
X - Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20) (PE 15 à 19)	
Préciser la puissance utile des installations par local ou îlot, la nature de l'énergie retenue pour alim	enter les appareils.
Détailler le mode de conception des locaux (grande cuisine, cuisine ouverte, îlot de cuisson).	one of the original o
Sans objet	
XI - <u>Moyens de secours</u> (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12)	
(PU 6)	
- Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40)	

Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau :

(préciser le cas échéant la nature des points d'eau existants, leur distance à la façade accessible de l'établissement)
Robinets d'incendie armés, colonnes sèches, colonnes en charge :
Installations d'extinction automatique à eau (de type sprinkler ou par brouillard d'eau) :
Installations d'extinction automatique (ou à commande manuelle) : gaz, poudre, etc.:
Déversoirs ponctuels, éléments de construction irrigués, rideaux d'eau, etc. :
<u>Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers</u> (MS 41 à MS 44)

	- <u>Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification)</u> (MS 45 à MS 52)
,	- <u>Système de sécurité incendie : catégorie A-B-C-D-E</u> (MS 53 à MS 60)
	- <u>Préciser ici la nature des locaux bénéficiant de la détection incendie et les asservissements éventuels (MS 56)</u> :
,	- Système d'alarme : type 1, 2a, 2b, 3, 4 (MS 61 à MS 67)
,	- Système d'alerte (MS 70)
XII - 4):	- DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 et GN
14570	Cette partie et les fiches annexées constituent la pièce numéro 6 du dossier spécifique du permis de construire (cerfa 1-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2
	Nombre:
	Voir fiche(s) annexée(s) au présent document.

Je soussigné, Alexandre GUÉRIN. Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1 er du titre 1 er et du livre 1 er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature, le 18 avril 2024

